## Valeur jurisprudentielle d'un attendu de jugement

Par fabfive		

Bonsoir à toutes et tous,

j'ai une question concernant la portée d'une décision de justice et, plus précisément d'un attendu :

Un tribunal de première instance a rendu un jugement concernant un litige au sein d'une association loi 1901 en le motivant par une série d'attendus.

En l'occurrence, un de ces attendus consiste en une lecture/interprétation des statuts de l'association et, plus précisément, des conditions d'adhésion.

Précision : cela n'était pas l'objet du litige, mais cette lecture/interprétation a servi de base au jugement.

Je voudrai savoir quelle est la portée de ces attendus du tribunal ?

En particulier, doit on considérer que la lecture que le tribunal a fait des conditions d'adhésion (qui n'était pas du tout ce qui se pratiquait jusque là) s'impose désormais et doit être appliquée à partir de maintenant ?

Merci de vos lumières
-----Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50